



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2024

La Sécurité routière et les Tours de France renouvellent leur convention pour promouvoir un meilleur partage de la route

Florence Guillaume, Déléguée interministérielle à la Sécurité routière, et Christian Prudhomme, Directeur du Tour de France (Amaury sport organisation – ASO), ont signé ce jour, à l'occasion de l'étape Gruissan-Nîmes, une nouvelle convention pour prolonger et renforcer leur engagement commun de sensibilisation du grand public à une meilleure cohabitation entre les automobilistes et les cyclistes.

Cette convention prévoit notamment le renouvellement de l'opération « La route se partage » jusqu'en 2028. Lancée en 2013, cette opération vise à sensibiliser le grand public à la cohabitation des voitures et des vélos sur la route et à faire changer les comportements. Depuis 2022, l'opération accompagne également le Tour de France Femmes sur route.

Au-delà des Tours de France, l'opération « La route se partage » pourrait éventuellement se décliner sur d'autres compétitions et grandes manifestations cyclistes organisées par ASO : Paris – Nice, Paris – Roubaix, le Dauphiné et Paris – Tours.

Présence du dispositif « La route se partage » sur le Tour de France

L'opération est également présente dans la caravane publicitaire grâce à deux véhicules aux couleurs de « La route se partage » pour porter ce message principal :

Pour doubler un cycliste, on s'écarte d'au moins 1,5 mètre (1 mètre en ville)

Les rappels sur la réglementation et les conseils « La route se partage » sont diffusés sur France TV par Thomas Voeckler, Champion de France sur route en 2004 et 2010.

Des stands « La Route Se Partage » installés au départ et/ou à l'arrivée de chaque étape, animés par les coordinations sécurité routière des préfectures des départements traversés, permettent d'accueillir le public. Des bracelets enrouleurs et porte-clés réfléchissants, accessoires de sécurité pour être mieux vu sur la route, sont également distribués au public sur le bord de la chaussée.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec ASO s'inscrit dans une politique très large d'actions menées par la Délégation à la Sécurité routière en faveur des cyclistes, comme par exemple l'obligation de l'apposition sur l'ensemble des poids lourds et bus d'un affichage signalant les angles morts ou la communication en faveur du réflexe « Portière gauche, main droite ; portière droite, main gauche. » pour lutter contre l'emportiérage. De nombreuses actions d'information et de prévention ont également lieu toute l'année, et notamment au moment de "Mai à vélo" qui offre une belle opportunité de rappeler les conseils de sécurité pour les cyclistes et les automobilistes.

L'accidentalité des cyclistes, en quelques chiffres* :

En 2023, 221 cyclistes ont perdu la vie soit 8% de la mortalité routière. La mortalité cycliste est en baisse de -10 % par rapport à 2022 (-24 tués), mais en hausse de +18% (+34 tués) par rapport à l'année 2019. 2 500 cyclistes ont été blessés gravement en 2023, en baisse de -3% par rapport à 2022, mais en hausse de +10% par rapport à 2019.

En 2022, le risque de mortalité cycliste est **5 fois plus important chez les 55 ans et plus**, voire 6 fois plus chez les 65 ans et plus, **que chez les moins de 35 ans**.

En 2022, 55 % des cyclistes tués et 66 % des blessés BAAC l'ont été contre un véhicule de tourisme.

En 2022, 70 % des accidents mortels de cyclistes sont survenus principalement au cours d'un trajet de promenade/loisir, et 10% lors d'un trajet domicile-travail.

*Source: ONISR. Les données détaillées 2023 ne sont pas encore disponibles.

CONTACTS PRESSE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Amandine Cuinet 06 64 09 17 41

Thierry Monchâtre 06 88 16 08 78